



## AUTORISATION DE CONDUITE GERBEUR ET TRANSPALETTE ÉLECTRIQUE – BASÉE SUR R485 – CATÉGORIES DIVERSES

Dernière mise à jour le 16/06/2023.

### OBJECTIF

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel utilisant des moyens de manutention électriques à conducteur accompagnant, de maîtriser les aspects sécurité de l'activité. Cette formation concoure à la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

### COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'identifier le cadre réglementaire de son activité.
- Être capable de comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements pour les utiliser en sécurité.
- Être capable d'assurer les opérations de maintenance adaptée.
- Être capable de décrire les mesures de sécurité associées à chacune des activités.
- Être capable de réaliser en sécurité les opérations de manutentions prescrites.

### PUBLIC CONCERNÉ

Toutes personnes ayant à exploiter des moyens de manipulation électriques à conducteur accompagnant.

### MODALITÉS D'ACCÈS

Sur inscription ou demande de devis, réalisation sous 2 à 4 semaines.

### MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation individuelle ou en groupe dans vos locaux.

Tarif

NOUS CONSULTER

Réf.

PRO-000145

Contact

0750031226  
contact@formaestro.fr  
www.formaestro.fr

### PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale attestée par le service de santé au travail.

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités nous permettant de vous former dans les meilleures conditions.

### MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance d'apports théoriques et mises en situation pratiques.



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

Sur-mesure



## PROGRAMME

### Partie théorique

#### Les enjeux de la Santé et Sécurité au travail

- Les conséquences d'un accident de travail
- Les principaux facteurs d'accidents
- La réglementation applicable aux PEMP

#### Le contexte réglementaire

- Les acteurs de la prévention (inspecteur du travail, CARSAT, médecine du travail, contrôle technique...)
- La réglementation associée à la conduite des engins

#### La technologie des transpalettes électriques

- Les différents organes, leur technologie et fonction
- Le fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité
- La lecture de la plaque de charge
- Les vérifications et opérations de maintenance
- Les transpalettes électriques gerbeurs

#### Les mesures de sécurité

- La prise en compte des facteurs de risques
- L'analyse de la tâche à accomplir
- La prise en compte de la charge à transporter
- La vérification et l'exploitation du matériel de manutention
- L'influence des facteurs d'ambiance

### Partie pratique

#### L'adéquation des équipements, les vérifications préalables

- L'analyse de l'opération de manutention envisagée
- La vérification du système de roulage, le vérin, la batterie...

#### Les opérations de conduite et de manœuvre

- La circulation à vide et en charge
- Les opérations à quai

#### Les manœuvres de secours

- Réalisation des manœuvres de secours
- Les circuits de préparation de commande
- Le stockage en hauteur (sur palettier ou en pile) et le déchargement de véhicule

#### La maintenance de l'engin

- La réalisation des opérations de maintenance du ressort du conducteur



## Visite des lieux d'évolution (lors des formations dans vos locaux)

- Présentation des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation des engins

### INTERVENANT(S)

Formateur consultant expert dans son domaine.

### ÉVALUATION

Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique / Evaluation formative théorique par questionnement oral / Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.

### ATTRIBUTION FINALE

Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées. Certificat de Réalisation.